

Metz, le 12 juillet 2024

Service Aménagement Biodiversité Eau / Police de l'eau
Délégation Territoriale de Sarreguemines

Affaire suivie par : Romain DECCO
Tél : 03 87 28 30 84
E-mail : romain.decco@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau
à
Commune de BUDING
37 Rue de l'Église
57920 BUDING

OBJET : Porté à connaissance – Modification plan d'épandage des boues de la station de BUDING –
Notification mairie

RÉF. : 57-2024-00343

P.J. : Courrier de recevabilité du dossier de porter à connaissance

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier de « porter à connaissance » au titre de l'article R.214-40 du Code de l'environnement concernant la modification du plan d'épandage des boues de la station de BUDING porté par le Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement de l'Est Thionillois, est recevable.

Le projet prévoit la fusion des parcelles B15 (7,82 ha) et B32 (1,90 ha), avec modification de surface sur la commune de BUDING.

La nouvelle parcelle B15, issue de cette fusion, aura une superficie de 10,49 ha.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous serais reconnaissante de bien vouloir procéder à l'affichage en mairie pendant la durée d'un mois minimum, du courrier ci-joint adressé au Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement de l'Est Thionillois valant avis de recevabilité. A l'issue de cet affichage, vous voudrez bien dresser procès-verbal de cette formalité obligatoire que vous m'adresserez en précisant les périodes d'affichage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la responsable de l'unité police de l'eau,
L'adjointe à l'unité,



Astride ERMAN